

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 11-12

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

témoignages de personnes ayant essayé et montrant que les choses ne sont pas si simples. Ici encore, il faut attendre des études et essais solides qui mettront quelque temps à arriver. D'ici là, faites de votre mieux.

Pour l'heure, la solution la plus efficace est la suivante : protéger les trous de vols avec un grillage de 6 mm afin que les frelons soient repoussés d'une vingtaine de centimètres. Les abeilles sont ainsi moins stressées et n'interrompent pas leurs vols. Beaucoup de butineuses succombent, mais les colonies ont jusqu'à 50 % de chance en plus de passer l'hiver. Les détails et plans de construction de telles muselières à ruche sont disponibles sur abeille.ch, aide-mémoire 2.7.1. Pourquoi ne pas vous lancer dans leur construction pendant cet hiver ? Ils vous serviront tôt ou tard.

Concrètement, que faire ?

- Prévoyez des grilles devant vos trous de vols pour la fin de la saison. Il n'est jamais trop tôt pour s'équiper avec ce type de matériel.
- Occupez-vous bien de vos colonies, n'ayez que des ruches fortes, vigoureuses et populeuses à la fin de l'été. N'hésitez pas à réunir, et même à éliminer, celles qui ont pécloté pendant la saison.
- Passez du temps à observer vos ruches dès le mois d'août. Passez régulièrement et gardez l'œil ouvert. Si vous voyez des frelons asiatiques, photographiez-les ou capturez-les puis contactez apiservice par email (info@apiservice.ch) ou par courrier A (apiservice, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Bern).

Dans tous les cas, préparez-vous, et ceci dès aujourd'hui ! Nous avons appris à vivre avec le varroa, nous apprendrons à vivre avec le frelon asiatique. Cela dit, plus vite nous accepterons l'ampleur et le sérieux de la menace, plus nous pourrons agir de manière coordonnée, et plus nous pourrons faire face. Bonne chance à vous amis apiculteurs. Nous ferons le bilan à l'automne prochain !

Guillaume Kaufmann

SAR

PV des comités SAR du 24 septembre et 13 octobre 2020 – pour la revue

Comité du 24.09.2020

Personnes présentes :

Pour le comité : Francis Saucy, Sonia Burri-Schmassmann, Guillaume Kaufmann, Olivier Mooser, Benoît Droz (PV)

Excusé : -

Invité : -

Salutations

Francis Saucy a repris la présidence suite à la dernière AD dont le vote a été effectué par correspondance

Prise de PV de la séance

N'ayant plus de secrétaire, il est décidé que le PV sera effectué à tour de rôle. Benoît prend le PV de la séance du 24.09.2020.

PV de la séance du 05.08.2020

Pas de remarques

Résultats de l'AD du vote par correspondance (Sonia)

Le dépouillement a été effectué par M^e Benoît Brêchet, notaire à Delémont

Deux personnes non-annoncées comme délégués ont voté. Ces bulletins n'ont pas pu être pris en compte.

74 bulletins ont été envoyés aux délégués inscrits, aux membres d'honneurs et aux membres collectifs. 63 bulletins ont été reçus dont deux non-valides ce qui fait 61 votes comptabilisés.

Trois personnes ont modifié leur bulletin pour ajouter une double candidature valaisanne. Comme les statuts de la SAR n'autorisent pas l'élection de deux candidats pour une fédération, ces votes n'ont pas été pris en compte.

Deux lettres ont également été reçues par le notaire. Francis prendra contact avec ces personnes afin de définir comment donner suite à leurs courriers.

Les frais de notaire s'élèvent à 959,15 CHF.

Le Rapport du notaire fera office de PV de l'AD 2020. Il est déjà publié sur le site et le sera également dans la revue.

Organisation du comité/dicastères

Sans représentant des fédérations valaisanne et genevoise, le comité fonctionne désormais à 5 personnes. Divers dicastères/tâches sont laissés vacants :

- Secrétariat : les PV seront pris à tour de rôle par les membres du comité
- Concours des ruchers : la fédération du Valais a annoncé s'en charger pour 2021
- Vétérans : Aude et Sonia s'en occupent pour le moment
- Gestion des membres : également repris par Aude pour le moment
- Distribution des livres/classers : sera rattaché au dicastère vulgarisation
- La vice-présidence est également toujours à pourvoir

Francis ayant repris la présidence, ne souhaite pas garder en parallèle la revue car se sont deux charges de travail importantes. Il est tout de même d'accord de continuer jusqu'à la prochaine AD. Il suggère de mettre sur pied un comité de rédaction pour soutenir et encadrer la charge et la responsabilité du rédacteur.

Sonia a officiellement annoncé sa démission le 18 septembre. Elle quittera donc le comité à l'AD 2021. Les dicastères Label d'or et Marketing seront donc à remettre.



17 septembre 2020

BB/JA

ACTE AUTHENTIQUE - CONSTAT

M^e Benoît Brêchet

notaire de la République et Canton du Jura
avec étude à Delémont

a été requis par

la **Société Romande d'Apiculture (ci-après : SAR)**, avec siège à Fribourg,

à l'effet de procéder au dépouillement des bulletins de votes qui ont été remis par les délégués à l'occasion de l'assemblée des délégués 2020 qui s'est déroulée par correspondance, compte tenu de la crise sanitaire liée au coronavirus.

PREAMBULE

L'assemblée générale des délégués de la SAR devait normalement se dérouler le 29 août 2020 à Glovelier. Au vu de la situation sanitaire, le comité central, en accord avec la fédération organisatrice, a décidé de remplacer l'assemblée générale par un vote par correspondance ceci conformément à l'ordonnance 3 du COVID-19.

Les membres du comité central de la SAR ont donc mandaté le notaire soussigné afin de procéder au dépouillement des bulletins de votes.

Conformément aux instructions de vote données aux délégués, les bulletins de vote devaient être postés au plus tard jusqu'au 28 août 2020.

ARTICLE 1 - DEPOUILLEMENT

L'administration de la SAR, par Madame Aude Steiner, a remis au notaire soussigné toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote des délégués qui ont exprimé leurs différents votes sur les objets portés à l'ordre du jour.

Sur les 74 bulletins de votes adressés aux délégués (selon la liste des délégués remis au notaire soussigné), 63 ont été réceptionnés par l'administration de la SAR. Sur les 63 bulletins de votes 2 bulletins de votes ont été signés par des personnes n'ayant pas la qualité de délégués. Ces 2 bulletins de votes sont donc invalides et ne sont pas pris en considération dans le cadre du dépouillement.

Le dépouillement des bulletins de votes se présente donc comme suit :

	accepté	refusé	abstention
Procès-verbal AD SAR 2019 du 16 mars 2019 Requête: Le procès-verbal de l'AD SAR 2019 est soumis à approbation.	56	1	4
Rapports 2020 Requête: Les rapports 2019 sont soumis à approbation.	49	1	6
Comptes 2019, y c. rapports de révision Requête: Les comptes annuels 2019 de la SAR sont soumis à approbation.	50	2	4
Décharge au comité Requête: L'assemblée des délégués donne décharge au comité de la SAR.	50	1	5
Budget de fonctionnement 2020 Requête: Le budget de fonctionnement 2020 de la SAR est soumis à approbation.	42	5	9
Comité, élection du membre de la fédération FR Requête: est soumise à l'approbation de l'assemblée des délégués l'élection de Monsieur Francis Saucy dans la fonction de membre du comité SAR.	56	2	3
Présidence SAR, élection à la présidence Requête: est soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués, l'élection de Monsieur Francis Saucy dans la fonction de présidence SAR.	53	2	6

EXPEDITION

Le présent acte sera expédié en un seul exemplaire, à l'intention de la Société Romande d'Apiculture pour lui servir de moyen de preuve.

CLOTURE

Ainsi fait et passé, à Delémont, en l'étude, le dix-sept septembre deux mille vingt.

D.d. 17 septembre 2020

Le notaire :

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official notary seal. The seal contains the text 'BENOIT BRECHET' at the top and 'NOTAIRE DU CANTON DU JURA' at the bottom, surrounding a central emblem.

Les fédérations du Valais et de Genève n'étant pas représentées au comité, il est décidé de convier les présidents de ces deux fédérations à la prochaine séance de comité afin de pouvoir discuter avec eux de leur représentation future.

Assurance protection juridique (suite du comité du 13 mai ; Sonia)

Lors de la séance de comité du 13 mai, il a été discuté de l'intérêt de souscrire une assurance protection juridique pour le comité car celui-ci n'est pas protégé. Une offre avait été demandée afin de se faire une idée du prix. La prime annuelle s'élèverait à 706 CHF.

Il n'y a pas d'unanimité sur la question. Elle est soumise au vote : 3 pour, 1 contre, 1 abstention.

Sonia demande d'autres offres.

Assurance RC collective pour les membres : les résultats du sondage montrent que c'est le point le moins soutenu. L'idée est donc abandonnée. Sonia communique aux assurances concernées. L'assurance RC actuelle couvre les activités officiellement mandatées par la SAR.

Agenda apicole : validation des offres (Sonia)

155 commandes pour l'agenda papier ont été reçues. Il est décidé d'une commande de 180 exemplaires, ce qui laisse un peu de marge. Les offres étant dans le cadre du budget de 4 000 CHF sont acceptées par l'ensemble du comité.

Vétérans, cadeaux (Sonia, Aude)

Il manque des pins pour 25 ans de sociétariat et des supports pour médaille. Sonia propose de commander une cinquantaine de supports afin de finir les stocks de médailles. Elle propose des supports hexagonaux (8 x 8 cm) en bois qui se posent sur un meuble (les anciens se fixent au mur). Budget 200-250 CHF. Le comité accepte.

Sonia propose de remplacer les pins « 25 ans » par des couteaux suisses avec notre logo. Sonia a demandé une offre : 200 pces = 2650 CHF (14,27 CHF/pce). Il est décidé de ne pas inscrire « 25 ans » sur le couteau afin de pouvoir également les utiliser pour le Marketing. Le comité accepte la proposition et l'offre à l'unanimité.

Vols et déprédation

Deux annonces de vol et déprédation ont été reçues. Elles sont traitées dans le cadre du règlement.

Dicastères

Vulgarisation (Benoît) : Les classeurs doivent être relus et corrigés afin de pouvoir faire des nouvelles impressions pour 2021.

Label (Sonia) : Il y a eu beaucoup de demandes de label cette année (en raison des bonnes récoltes). La SAR propose aux apiculteurs labellisés des panneaux pour la promotion du label d'or. Une commande est possible pour 50 panneaux, prix de vente aux apiculteurs labellisés 100,00 (coût 112.50). La différence soit 12,50 par panneau serait prise sur le compte Label or ou Marketing. Il faut au moins 50 commandes (avec BienenSchweiz) pour passer la commande (d'ici au 18 octobre).

Rencontre avec les fédérations+

Il est décidé d'organiser l'habituelle séance avec les fédérations par visioconférence avant la fin de l'année. Francis s'en occupe.

Apisuisse

Demandes de soutien financier : Deux demandes de soutien financier ont été déposées par apisuisse auprès de l'OFAG, l'une pour le financement de la vulgarisation dès 2022, la seconde pour le projet élevage, réinvasion du varroa, pour les années 2021 à 2023.

Dans le domaine de l'élevage, l'association mellifera.ch s'est désolidarisée de la position commune et a déposé seule une demande de soutien financier sans le soutien d'apisuisse. L'OFAG a organisé une visioconférence à laquelle les représentants des différentes commissions d'élevage et apisuisse étaient présents. La CE-SAR était représentée par Mélanie Grandjean et Sarah Gerster. La partie Herdbock a été retirée de la demande finale et sera proposée ultérieurement.

Le contrat d'aide financière pour le SSA a été reconduit pour l'année 2021. Celui-ci comprend une phase transitoire dans le cadre de la nouvelle ordonnance des services sanitaires qui entrera en vigueur au 01.01.2022. Ce mandat comprend la création d'un catalogue de services, l'élaboration de propositions de programmes et de conditions d'utilisation des prestations du SSA.

L'AD apisuisse s'est déroulée par un vote par correspondance. Les personnes élues entrent en fonction au 15.09.2020. Mathias Götti est élu à la présidence, Francis Saucy est élu au comité, Benoit Droz est nommé délégué pour la SAR. Tous les points à l'OJ ont été acceptés.

Comité extraordinaire du 13.10.2020 sur le thème du Gaucho (en visioconférence)

Une séance extraordinaire a été convoquée suite aux pressions des producteurs de betteraves sucrières réclamant la réintroduction de l'imidaclopride, un néonicotinoïde interdit depuis 2019 et commercialisé sous le nom de Gaucho.

Personnes présentes :

Pour le comité : Francis Saucy, Guillaume Kaufmann, Olivier Mooser, Benoît Droz (PV)

Excusée : Sonia Burri-Schmassmann

Les membres du comité présents sont d'accord qu'il est nécessaire de se mobiliser contre cette possible dérogation à l'interdiction. Nous nous devons de défendre les intérêts des abeilles et des apiculteurs auprès des autorités fédérales en rappelant les risques qu'une telle décision ferait courir à nos abeilles ainsi qu'à la biodiversité dans son ensemble.

Il y a cependant de nombreuses questions ouvertes. Il est important de nous informer davantage sur le sujet afin de pouvoir apporter les bons arguments. Il faut dans un premier temps se

mobiliser pour faire entendre la voix de l'apiculture mais également réfléchir à notre réaction dans le cas où cette dérogation serait acceptée.

Les actions et prises de position suivantes seront coordonnées au niveau apisuisse

- a) Lettre au conseiller fédéral Parmelin
- b) Contacts avec les médias
- c) Annonces sur le site abeilles.ch
- d) Soutien à la pétition en ligne

PV du comité SAR du 28.10.2020

Présents : Francis Saucy, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon, Sonia Burri-Schmassmann et Guillaume Kaufmann (PV).

Invités : François Schoch (Fédération d'apiculture du Valais romand) et Pascal Crétard (Fédération genevoise)

Excusé : -

Séance entre le comité central et des fédérations

La date est fixée au samedi 28 novembre 2020 de 9h à 12h. Elle sera organisée par vidéo conférence. Une séance de préparation est fixée au mercredi 18 novembre.

Représentation des fédérations genevoise et valaisanne au Comité SAR.

Francis aborde la question de la représentation des fédérations valaisanne et genevoise au comité central SAR. Il rappelle que selon les statuts, en cas de vacance le comité peut nommer un représentant jusqu'à la prochaine AD. Une discussion s'engage sur les raisons et les difficultés à trouver un représentant.

François se propose comme représentant provisoire de la fédération valaisanne et Pascal comme représentant de la fédération genevoise. La proposition est soumise au vote.

Vote : 4 pour et une abstention. Chacun représente sa fédération jusqu'à la prochaine AD.

Assemblée des délégués 2021 : proposition FCNA

Guillaume indique que la FCNA a dû prendre la décision d'annuler ses engagements en vue d'une AD en présentiel pour éviter de trop lourdes indemnités. Le COVID-19 rendant la situation incertaine. La FCNA propose la solution suivante : organisation d'une assemblée en visioconférence où seul le comité SAR serait réuni en présentiel. Les délégués auraient ainsi l'occasion d'intervenir et de poser des questions. La question du mode de scrutin reste ouverte. Si une solution pertinente de vote électronique est trouvée, elle pourrait être utilisée. Sinon, le vote pourrait être organisé par correspondance.

La date du 20 mars 2021 pour la visioconférence est maintenue. Un délai est prévu jusqu'au 27 mars pour l'envoi des bulletins par correspondance, le cas échéant.

Décision : La proposition est acceptée à l'unanimité.

Demande de dérogation des producteurs de betteraves sucrières à l'interdiction du Gaucho.

Francis Saucy résume la séance extraordinaire du 13 octobre 2020 et communique sur les mesures prises par apisuisse.

L'agence de presse Keystone SDA a publié un dossier et des interviews en vidéo présentant les points de vue des betteraviers et des instances apicoles (SAR et BienenSchweiz).

Une décision est imminente. Une discussion est menée sur les éventuelles mesures à prendre en cas d'acceptation de la demande de dérogation.

Dicastères

Benoît : S'occupe de la question de l'impression des classeurs et des livres pour 2021.

Sonia : Présente les résultats d'une étude menée au printemps 2020 sur un cas de traitement de parcelles fleuries au glyphosate. Des analyses de miel chez 7 apiculteurs démontrent que dans deux cas la teneur du miel en glyphosate est proche de la valeur limite de 50 ug/kg et qu'elle est dépassée dans un cas. Le dossier a été transmis à apisuisse pour intervention auprès de l'OFAG.

Panneaux publicitaires : 40 panneaux sont commandés pour la SAR.

Agendas : les agendas sont prêts et seront envoyés prochainement.

Vétérans : les distinctions sont en préparation.

Guillaume : abordera la question du frelon asiatique

Olivier : participera en tant que délégué SAR à la commission sur les zones de protection des stations de fécondation du canton de Berne.

Francis : Annonce l'intérêt d'un candidat potentiel pour le poste de secrétaire au comité SAR.

Rend compte d'un workshop lié à un mandat de l'OFEV sur le statut d'Apis mellifera « sauvage » en Suisse. La question est de savoir s'il subsiste des abeilles sauvages sur le territoire et si elles pourraient rejoindre la liste rouge des espèces menacées. Un rapport est en préparation.

Publicité

**ACHÈTE
PROPOLIS**

Triée ou vrac

079 378 14 55

Cochard_s

À VENDRE

**Machine automatique à
gaufre la cire (Rietsche)**

Prix à discuter

079 293 34 06